Compte rendu de séance

Séance du 20 Février 2014

L' an 2014 et le 20 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHET Joseph Maire

<u>Présents</u>: M. PICHET Joseph, Maire, Mmes : CLOUET Nathalie, GODET Chantal, MADDALIN Marie-Christine, MAUSSION Tiphaine, MOREL Patricia, OGER Céline, ROUSSEAU Emmanuelle, RUBLON Anne-Marie, SAVALLE Véronique, MM : BESNIER Laurent, DAHIOT Daniel, HERVOUIN Jean-Jacques, JACQUES Philippe, JEUSSET Stéphane, MASSET Patrick, POTTIER Christian, VALOTAIRE Denis

Absent(s): M. POULARD Roger

Nombre de membres

• Afférents au Conseil municipal : 19

• Présents: 18

<u>Date de la convocation</u>: 14/02/2014 **<u>Date d'affichage</u>**: 14/02/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine

le: 21/02/2014

et publication ou notification du 21/02/2014

A été nommé(e) secrétaire : Mme CLOUET Nathalie

Objet(s) des délibérations

Budget principal - Compte Administratif 2013 et affectation du résultat - 13-001 Budget assainissement collectif - Compte Administratif 2013 et affectation du résultat - 13-002

Budget lotissement "Le Trésor ": Compte Administratif 2013 - 13-003

Budget lotissement " Le Hameau du Fresne " : Compte Administratif 2013 - 13-004

Budget lotissement "Extension du Fresne": Compte Administratif 2013 - 13-005

Budget "ZAC Nord" - Compte Administratif 2013 - 13-006

Approbation des comptes de gestion du receveur - 13-007

Vente de la ZA du Chardonneret à Vitré Communauté - 13-008

Budget principal - ligne de trésorerie - 13-009

Médiathèque - logiciel - visuel - 13-010

Première phase de restauration de l'église - subventions DRAC et Région Bretagne - 13-011

Droit de préemption urbain - 13-012

Personnel - cantine - création de poste - 13-013

Etude d'urbanisme et lotissements extension Nord : Marché URBEA - COLLIN - ECR -

avenant n°1 - 13-014

13-001 - Budget principal - Compte Administratif 2013 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2013 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2013	Résultats de clôture 2012	Résultats de clôture 2013
Section fonctionnement			
Dépenses :	1 147 431,12		
Recettes:	2 190 711,83		
Résultat :	1 043 280,71	+ 480 489,31 €	1 043 280,71
Section investissement			
Dépenses :	453 904,53		
Recettes:	1 079 183,44		
Résultat :	625 278 91	-1 458 365,10 €	- 833 086,19
Solde	1 668 559,62	-977 875,79€	210 194,52

Après avoir pris connaissance du solde de l'exécution de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement dans l'exercice 2014 de la façon suivante :

-Compte 1068-excédents de fonctionnement affectés : 1 043 280,71 €

-Compte 001-déficits d'investissement reportés: - 833 086,19 €

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire s'est retiré au moment du vote

13-002 - Budget assainissement collectif - Compte Administratif 2013 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2013 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2013	Résultats de clôture 2012	Résultats de clôture 2013
Section fonctionnement			
Dépenses :	87 729,48		
Recettes:	115 168,47		
Résultat:	27 438,99	35 044,35 €	27 438,99
Section investissement			
Dépenses :	50 320,51		
Recettes:	82 680,51		
Résultat :	32 360,00	- 2 263,55 €	30 096,45
Solde	59 798,99	32 780,80 €	57 535,44

Après avoir pris connaissance du solde de l'exécution de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement dans l'exercice 2014 de la façon suivante :

-Compte 1068-excédents de fonctionnement affectés : 27 438,99

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire s'est retiré au moment du vote

13-003 - Budget lotissement "Le Trésor": Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2013 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2013	Résultats de clôture 2012	Résultats de clôture 2013
Section fonctionnement			

⁻Compte -excédents reportés: 30 096,45 €

TOTAL	- 270 018,76	444 397,75 €	174 378,99
Résultat:	57 231,13	- 87 773,53 €	- 30 542,40
Recettes:	87 773,53		
Dépenses :	30 542,40		
Section investissement			
Résultat :	- 327 249,89	532 171,28 €	204 921,39
Recettes:	192 908,86		
Dépenses :	520 158,75		

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire s'est retiré au moment du vote

13-004 - Budget lotissement " Le Hameau du Fresne " : Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2013 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2013	Résultats de clôture 2012	Résultats de clôture 2013
Section fonctionnement			
Dépenses :	302 392,88		
Recettes:	49 445,71		
Résultat :	- 252 947,17	295 771,67 €	42 824,50
Section investissement			
Dépenses :	38 919,51		
Recettes:	38 712,06		
Résultat:	- 207,45	- 38 712,06 €	- 38 919,51
TOTAL	- 253 154,62	257 059,61 €	3 904,99

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire s'est retiré au moment du vote

13-005 - Budget lotissement "Extension du Fresne": Compte Administratif 2013

APPROUVE le Compte Administratif 2013 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2013	Résultats de clôture 2012	Résultats de clôture 2013
Section fonctionnement			
Dépenses :	31 249,81		
Recettes:	31 249,85		
Résultat :	0,04	0	0,04
Section investissement			
Dépenses :	31 249,81		
Recettes:	29 310,00		
Résultat:	- 1 939,81	- 29 310,00 €	- 31 249,81
TOTAL	- 1 939,77	- 29 310,00 €	- 31 249,77

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire s'est retiré au moment du vote

13-006 - Budget "ZAC Nord" - Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal

APPROUVE le Compte Administratif 2013 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2013	Résultats de clôture 2012	Résultats de clôture 2013
Section fonctionnement			
Dépenses :	28 544,01		
Recettes:	28 553,68		
Résultat :	9,67	- 9,67 €	0

Section investissement			
Dépenses :	0		
Recettes:	28 544,01		
Résultat:	28 544,01	- 28 544,01 €	0
TOTAL	28 553,68	- 28 553,68 €	0

Le budget a été clôturé par délibération 13-28 du 21 mars 2013.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire s'est retiré au moment du vote

13-007 - Approbation des comptes de gestion du receveur

Le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Madame Nathalie CLOUET, 1^{er} adjoint.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées

- 1 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- 2 statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil Municipal

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire s'est retiré au moment du vote

13-008 - Vente de la ZA du Chardonneret à Vitré Communauté

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant fusion de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » avec la communauté de Communes du « Pays Guerchais » et extension aux communes de Bais et Rannée ;

Vu le protocole d'accord signé entre la commune et la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées déterminant les modalités de transferts des terrains situés dans la ZA du Chardonneret (parcelles H 1323, H 1259, H 849, H 1485, H 1486, H 1356, H 1202, H 1478, ZO 45, ZO 51 pour une surface totale de 128 598 m2) et fixant le prix de cession à 688 222,23 € HT soit 748 208,74 € TVA sur marge incluse.

Le Conseil Municipal

DECIDE de vendre les terrains de la ZA du Chardonneret ci-dessus énumérés à Vitré Communauté au prix de 748 208,74 € TTC ;

RAPPELLE que l'acquisition des terrains auprès de la Communauté de communes de la Roche aux Fées et la vente de ces mêmes terrains à la Vitré Communauté se fera le même jour ;

CONFIE la rédaction de l'acte de vente à Me LECOMTE, notaire à Bais ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant à cette vente de terrain ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

13-009 - Budget principal - ligne de trésorerie

Considérant qu'il y a lieu de prolonger l'ouverture de crédit de trésorerie et d'en diminuer le montant à 200 000 € en fonction des besoins pour l'année 2014 ;

Le Conseil Municipal

DECIDE de souscrire une ligne de trésorerie de 200 000 €;

RETIENT la proposition du Crédit Agricole, soit Index Euribor 3 mois moyenné majoré de 2%;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant cette ouverture de trésorerie.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

13-010 - Médiathèque - logiciel - visuel

Le Conseil Municipal

DECIDE de retenir la société AFI NANOOK en groupement de commande. Les coûts pour la commune de Bais sont les suivants :

- Logiciel et notices 5 127,66 € TTC

Maintenance annuelle
Hébergement
375,52 € TTC
241,56 € TTC

VALIDE l'appellation et le visuel pour le nouveau réseau des médiathèques : "rouedad" signifie "réseau" en breton et les cinq ronds représentent les cinq médiathèques.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

13-011 - Première phase de restauration de l'église - subventions DRAC et Région Bretagne

Vu l'estimation des travaux de la première phase du projet (restauration du porche) à 375 000 € HT ;

Vu la proposition de la DRAC de subventionner ces travaux à un taux de 30% de la dépense subventionnable de 375 000 € HT soit une aide de 112 500 €,

Le Conseil Municipal

SOLLICITE des subventions auprès de la DRAC et de la Région Bretagne pour la première phase de restauration de l'église.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

13-012 - Droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées H 809, H 1099, H 1100, AB 629 et AB 915, 6 rue des Planchettes ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 31 et AB 1023, 12 chemin du Bourg Saint Pair ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 1243, rue de la Fontaine :

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée H 1487, Les Rochettes ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 187, 5 rue Abbé Crublet.

Le Conseil Municipal

RENONCE au droit de préemption urbain sur ces parcelles.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Messieurs Daniel DAHIOT et Stéphane JEUSSET, concernés directement, n'ont pas participé aux discussions et au vote.

13-013 - Personnel - cantine - création de poste

Suite à l'augmentation du nombre d'enfants à la cantine, il convient de créer un nouveau poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe.

Le Conseil Municipal

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs:

fonctions	création	date	temps de travail
Cantine Temps scolaire	Adjoint technique territorial de deuxième classe	01/01/2014	432 H / an (3h par jour sur temps scolaire)

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

13-014 - Etude d'urbanisme et lotissements extension Nord : Marché URBEA - COLLIN - ECR - avenant n°1

Vu la délibération n°13-35 du Conseil Municipal réuni le 16 mai 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement URBEA / Michel COLLIN / ECR Environnement pour un montant total de 65 975 € HT (78 906,10 € TTC – TVA à 19,6%) ; Considérant les modifications suivantes du programme d'étude :

- modification de la surface sur laquelle porte les études générales : de 7 à 9,86 ha (erreur Syndicat d'Urbanisme de Vitré) ;
- modification et réorganisation des secteurs à étudier à la demande de la commission d'Urbanisme: de 3 secteurs (4,4 ha) à 2 secteurs (7,98 ha);
- dossier loi sur l'eau de 4,4 ha à 5,93 ha;
- 1 seul permis d'aménager au lieu de 3 mais sur 5,93 ha au lieu de 4,4 ha.

Vu la proposition d'avenant au marché : + 2 661,36 € HT sur la tranche ferme soit 28 286,36 € HT au lieu de 25 625 € HT (+ 10,39 % sur la tranche ferme, soit + 4,03% sur le marché total) ;

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)